

Words, words, words. Langage et civilisation

Isabelle DELPLA

La réalité sociale, affirme John Searle, n'existe que par nos actes de langage. Nos déclarations font exister un monde, comme le prêtre ou le maire font exister mari et femme en prononçant le mariage. Cette hypothèse permet de reconsidérer des problèmes philosophiques majeurs, comme le statut de la liberté, des droits de l'homme et du pouvoir en démocratie.

Recensé : John Searle : *Making the Social World. The Structure of Human Civilization*, Oxford, Oxford University Press, 2010. 224 p., £16.

Le nouvel ouvrage de John Searle, *Making the Social World*, prolonge *La Construction de la réalité sociale* dont il est une reprise et un enrichissement. Écrit avec la clarté pédagogique caractéristique du style philosophique de Searle, il peut être lu comme une introduction à ses principales thèses sur le langage, l'intentionnalité et l'ontologie des faits institutionnels, comme une réponse aux objections adressées à *La Construction de la réalité sociale*¹, et comme une extension de sa théorie à de nouveaux domaines. Ainsi, dans la première partie de l'ouvrage, Searle propose une ontologie des institutions sociales, dans la deuxième, il applique cette théorie à divers problèmes philosophiques, comme la liberté, la rationalité, le pouvoir ou les droits de l'homme. L'ouvrage représente aussi une tentative ambitieuse de produire une théorie globale allant des faits bruts aux faits institutionnels et d'explorer le champ de la philosophie de la société, distincte d'une philosophie des sciences sociales. Son objet principal consiste dans la nature et le mode d'existence de la réalité

¹ Ces objections sont celles des exemples *ad hoc* expliquant le passage du pré-institutionnel à l'institutionnel, des « free standing Y terms » (voir infra) et des faits institutionnels qui sont l'objet d'une découverte, sans être l'objet d'une reconnaissance intentionnelle, comme les récessions économiques avant leur théorisation et leur mesure.

institutionnelle et sociale, allant des États-nations à l'argent, aux entreprises, aux clubs de ski, match de foots, mariage, etc.

Le pouvoir créateur des déclarations

Comment passe-t-on du monde naturel des particules physiques au monde social, des électrons aux élections et des protons aux présidents ? Searle refuse toute forme de dualisme ou de pluralité des mondes et développe une vision philosophique globale de la société, de la liberté et des institutions dans un cadre qui prend le naturalisme pour base, tout en posant la réalité des faits sociaux et institutionnels. Il s'agit de rendre compte du paradoxe suivant : les énoncés portant sur la réalité sont objectifs (tels que « Barack Obama est président des États-Unis ») alors que la réalité en question est créée par des attitudes humaines subjectives (« intentionality relative »).

La réponse de Searle s'inscrit dans l'héritage d'Austin et de la théorie des performatifs : c'est le langage qui crée la réalité sociale, plus précisément un type particulier d'acte de langage, à savoir les déclarations. La mise en évidence de leur rôle dans la création et le maintien des faits institutionnels constitue l'apport principal du livre selon Searle : « La principale innovation théorique de ce livre est que tous les faits institutionnels, et donc toutes les fonctions-statuts, sont créés par des actes de langage d'un genre qu'en 1975 j'ai appelé 'déclarations' » (« All institutional facts, and therefore all status functions, are created by speech acts of a type that in 1975 I baptized as "Declarations" », p. 11).

Les déclarations font advenir quelque chose par le fait même de le dire. Elles « changent le monde en déclarant qu'un état de fait existe et ainsi en portant cet état de fait à l'existence » (« change the world by declaring that a state of affairs exists and thus bringing that state of affairs into existence », p. 13). Les faits institutionnels ne peuvent exister à moins qu'une communauté n'accepte collectivement leur existence et ils requièrent l'assignation de « fonctions-statuts », c'est-à-dire une fonction dépendant d'une reconnaissance collective. Les êtres humains possèdent « la capacité d'imposer des fonctions aux objets et aux personnes dans des cas où ces objets et personnes ne peuvent pas accomplir ces fonctions seulement en vertu de leur structure physique. L'accomplissement de la fonction requiert que la personne ou l'objet aient un statut collectivement reconnu et c'est seulement en vertu de ce statut que la

personne ou l'objet peut accomplir la fonction en question »² (p. 7). Les exemples sont nombreux : un billet de 20 euros, le président des États-Unis, ou un professeur d'université ne peuvent remplir certaines fonctions que par la reconnaissance collective d'un statut. Si personne ne croit que l'argent existe, alors il n'existe pas.

Une fonction-statut résulte de règles constitutives qui déterminent quand X compte pour Y dans un contexte C. Ces règles déterminent lorsque le mouvement d'un objet compte comme déplacement du roi dans un jeu d'échec ou sous quelles conditions institutionnelles Obama compte comme président des États-Unis. Toutefois, des fonctions-statuts peuvent exister sans correspondance avec une réalité physique comme les sociétés anonymes ou l'argent. L'une des innovations de *Making the Social World* est d'ouvrir la possibilité de termes Y existant indépendamment de termes X (« free-standing Y terms »). Ces règles constitutives créent la structure de la réalité sociale et institutionnelle. Les déclarations créent des fonctions-statuts porteuses de « pouvoirs déontiques » : droits, obligation, permission, autorisation, etc.

À l'exception importante du langage lui-même, toute la réalité institutionnelle et donc en un sens toute la civilisation humaine est créée par des actes de langage qui ont la même forme logique que les déclarations (p. 13). Incidemment, il en ressort que l'on ne peut expliquer le langage par une comparaison avec les jeux, contrairement à ce qu'avançaient Wittgenstein, et Searle lui-même dans ses travaux antérieurs, car l'existence même des jeux ne peut être expliquée que par le langage (p. 115). Plus fondamentalement, il en découle qu'il y a société dès qu'il y a langage partagé, et qu'un état de nature est aussi impossible pour des animaux doués de langage que l'existence de faits institutionnels sans langage.

Une objection de déréalisation langagière et de circularité

À l'énoncé de cette thèse, le lecteur peut formuler certaines réserves et objections qui l'ont d'ailleurs été à l'adresse de *La construction de la réalité sociale* ou de *Making the Social World*. On pourrait objecter que la philosophie de la société que Searle prétend explorer comme un champ nouveau était l'objet de longues analyses de la part de Hume, Rousseau ou

² « Humans have the capacity to impose functions on objects and people where the objects and the people cannot perform the functions solely in virtue of their physical structure. The performance of the function require that there be a collectively recognized status that the person has, and it is only in virtue of that status that the person or object can perform the function in question » p. 7.

Weber. Cependant, on ne lit pas Searle pour son exactitude en histoire de la philosophie. Plus pertinente est l'objection que Bourdieu adressait à Austin dans *Ce que parler veut dire. L'économie des échanges linguistiques* (Paris, Fayard, 1982). Dans la théorie des performatifs, l'analyse linguistique présuppose une analyse sociologique et l'efficacité des performatifs qu'Austin croit trouver dans la parole réside dans des conditions sociales extérieures au langage. Selon Bourdieu, « l'autorité advient au langage du dehors » (p. 105) : si je ne suis pas maire ou prêtre, je peux bien vous déclarer mari et femme, mais ma parole ne sera ni reconnue ni efficace.

Ce qui était mise en évidence du rôle de la sociologie dans l'analyse linguistique d'Austin deviendrait une franche objection à l'adresse de Searle : fonder la réalité sociale sur des actes de langage, qui eux-mêmes supposeraient des conditions de satisfactions sociales, reviendrait à la postuler. L'explication serait circulaire en présupposant cette réalité dans l'effectivité même des déclarations. Cette objection de circularité rejoint une objection d'idéalisme ou de constructivisme linguistique. Tout ne serait que *words, words, words*, comme le note Searle lui-même. Si le langage a ce pouvoir magique de créer la réalité sociale en la représentant, n'est-ce pas parce que la réalité ainsi représentée ne serait que langagière, laissant la résistance des faits sociaux hors de l'analyse ?

Quoique Searle ne cite pas Bourdieu à cet égard, il répond longuement à ce type d'objections à la fois directement en s'opposant à un pouvoir magique et mystérieux des fonctions statuts (p. 88 et p. 112) et plus largement par la construction même de l'analyse dont les étapes permettent aussi de mesurer le long chemin accompli par Searle depuis la théorie des performatifs d'Austin. La réponse à l'objection de Bourdieu consiste d'abord dans la mise en place de médiations entre le langage et son pouvoir social. Ainsi, dans les chapitres 2 à 4, Searle reprend les grandes lignes de sa théorie de l'intentionnalité (chapitre 2), de l'intentionnalité collective et de l'arrière plan (chapitre 3) ainsi que du langage comme réalité biologique et sociale (chapitre 4). Il n'y a de réalité sociale que par une reconnaissance collective supposant une intentionnalité collective qui elle-même peut être prélinguistique. Aussi, les faits institutionnels peuvent provenir de faits non institutionnels lorsqu'un objet remplit une fonction d'abord par sa structure physique, puis par son statut (par ex. le passage d'une frontière physique à une frontière symbolique). Il peut donc y avoir une transition graduelle de la disposition au comportement à la reconnaissance d'une obligation (p. 95).

En outre, il faut distinguer entre deux types de performatifs, ceux où l'acte de langage résulte de la seule signification (créant des faits institutionnels langagiers) et ceux où il suppose des conditions sociales (créant des faits institutionnels non langagiers). Dans le premier cas, la signification des mots suffit pour réaliser l'acte, mais non dans le deuxième. Pour formuler une demande ou pour s'excuser, il suffit d'user du langage selon les conventions linguistiques ; en revanche, pour divorcer ou ajourner une séance, il faut des conventions extralinguistiques en sus des conventions du langage lui-même (p. 109 et sq.). De surcroît, l'extériorité au langage avancée par Bourdieu n'est que relative : les conventions nécessaires au divorce ou au baptême ne sont extralinguistiques que par rapport aux déclarations de divorce ou de baptême, mais n'existent que par d'autres actes de langage : on ne peut être prêtre, maire ou juge sans un pouvoir déontique découlant de déclarations. Le langage introduit la déontologie dans les relations sociales et crée une réalité institutionnelle avec une structure déontique. Le langage ne crée donc que des réalités déontiques, mais celles-ci n'existent que par le langage.

Enfin, la question traitée par Searle n'est pas génétique mais conceptuelle. Le chapitre 5, cœur de la théorie des faits institutionnels, traite de la structure logique de la création de la réalité sociale. S'il n'y a de fait institutionnel que par le langage, comment cette création est-elle effective ? Dans la mesure, répond Searle, où d'autres personnes l'acceptent. Parmi les raisons de l'acceptation de la création ou du maintien des faits institutionnels, il y a l'intérêt, l'accroissement de pouvoir qui résulte de la vie sociale, mais aussi la croyance au caractère naturel de l'ordre social, la résignation, le conformisme, l'habitude... Searle insiste sur la diversité de ces raisons qui peuvent varier selon les institutions (p. 108). Il ne s'ensuit pas pourtant que la théorie de la réalité sociale consiste dans la détermination des raisons de cette acceptation et qu'elle soit vouée à une fragmentation reflétant leur diversité. En effet, il faut distinguer clairement entre la structure logique de la création de toute réalité sociale (dont Searle propose une théorie unifiée) et les raisons d'acceptation qui peuvent être aussi variées que secondaires pour la théorie elle-même.

Peut-on alors objecter à Searle que sa construction suppose une séparation aussi claire que douteuse entre le conceptuel et l'empirique ou qu'elle permet, voire favorise, un écart entre des déclarations langagières, qui pourraient rester lettre morte, et des pratiques plus silencieuses, voire anonymes, qui seraient l'essence des faits sociaux ? Après tout, les déclarations de guerre sont devenues obsolètes, mais les guerres continuent à exister. À cet

égard, les explications de Searle dans *Making the Social World* dissipent certaines ambiguïtés de ses positions antérieures. Si les fonctions-statuts sont le ciment (« *the glue* ») qui tient la société (p. 9), c'est parce qu'elles pénètrent dans toutes les micro actions et pratiques sociales. La création de la société est une création continuée (cette expression n'étant pas de Searle). L'ontologie invisible de la réalité sociale se crée et se maintient par l'itération de la formule « compte comme » qui s'exprime aussi bien dans les jeux d'enfants ou nos gestes les plus simples (payer un café en terrasse). C'est aussi selon la même structure logique que l'on peut décrire l'effondrement des systèmes politiques les plus installés, comme le système soviétique (p. 166).

L'extension de la théorie : liberté, pouvoir, droits

Le lien entre cette structure logique, l'action humaine et la nature du pouvoir s'éclaire dans la deuxième partie du livre. Searle y traite (chapitres 6, 7, 8) de problèmes philosophiques plus larges tels que l'action rationnelle, la liberté de la volonté, le pouvoir politique et les droits de l'homme, problèmes abordés dans des ouvrages antérieurs. Le chapitre 6 développe une vision positive de la réalité sociale comme créatrice de pouvoirs et non seulement de contraintes. S'opposant à la conception de la raison dépendante des passions et de motivations externes de Hume et de Bernard Williams, Searle défend une compatibilité entre rationalité, liberté et socialité, où les pouvoirs déontiques fournissent des *raisons* d'agir indépendantes de nos désirs et inclinations : je fais quelque chose parce que je l'ai promis et non parce que j'en ai envie ; inversement, il n'y a de promesse que parce que nous sommes libres d'agir autrement. Aussi n'y a-t-il pas d'institutions sociales pour des robots préprogrammés (p. 135 et sq.).

Pour éclairer ces pouvoirs déontiques, le chapitre 7 s'attache au concept de pouvoir avec des considérations très générales sur le pouvoir politique et la démocratie et une analyse plus intéressante de l'idée de pouvoir d'arrière-plan désignant les contraintes non codifiées sur le comportement social, sexuel ou verbal (p. 152 et sq.). Searle cherche ainsi à traduire l'idée foucauldienne d'un pouvoir de contrôle et de normalisation de la société, omniprésent et inassignable³, mais en la formulant selon des contraintes de précision et d'intentionnalité constitutives de l'idée même de pouvoir : la pression sociale n'est pas un pouvoir anonyme,

³ Searle parle de biopouvoir, mais traite en fait d'une conception plus générale du pouvoir chez Foucault qui renvoie d'abord au pouvoir disciplinaire.

mais un pouvoir que n'importe qui peut exercer sur n'importe qui d'autre, même par le biais de sanctions sociales informelles, ridiculisant les comportements hors normes (p. 157 et sq.). Enfin, le chapitre 8 analyse le type particulier de pouvoir déontique que sont les droits de l'homme et cherche dans la théorie des fonctions-statuts une réponse aux objections de Bentham ou de MacIntyre qui qualifient ces prétendus droits naturels et imprescriptibles de non-sens et de chimères. L'importance que Searle accorde au droit à la liberté de parole découle de la théorie des actes de langage, mais n'est pas la partie la plus convaincante de l'ouvrage.

La conclusion du livre évoque (trop) rapidement la question des relations entre philosophie de la société et sciences sociales. Searle s'adresse d'abord à des philosophes pour légitimer l'ouverture d'une nouvelle discipline, la philosophie de la société, et démontrer son importance pour résoudre les problèmes philosophiques les plus classiques, comme la liberté ou la rationalité de l'action. Écrit-il aussi pour des théoriciens et praticiens des sciences sociales ou bien leur travail commence-t-il là où le sien s'arrête, selon les termes d'un sociologue qu'il cite en conclusion ? À partir de l'unité de structure de la réalité sociale, Searle, souvent critique envers la prédominance de l'économie et sa prétention à s'aligner sur les sciences physiques, plaide pour l'unité des sciences sociales et leur transparence mutuelle. Pour être plus persuasif, ce plaidoyer devrait aussi décliner cette unité de structure selon la diversité de ces sciences. L'articulation entre subjectivité et objectivité de la réalité sociale peut différer en sociologie, en histoire ou en économie. S'il dépend des contemporains que le roi soit roi, il ne dépend plus de nous que Louis XIV l'ait été. Il est nécessaire de croire collectivement que X est de l'argent pour qu'il le soit, mais la confiance en l'argent peut aussi faire fonctionner la planche à billets dans une hyperinflation qui réduit le billet à un simple bout de papier : la croyance collective en la valeur de l'argent ne suffit plus alors à son existence. La théorie des actes de langage a révolutionné la linguistique et notre approche philosophique du langage de l'intérieur et non par une posture de surplomb philosophique. De même, la construction de la réalité sociale devrait pénétrer les réalités économiques ou historiques avec leur logique et difficultés propres.

Publié dans laviedesidees.fr, le 12 mai 2011

© laviedesidees.fr